

Partie I. Fondements théoriques et dynamiques institutionnelles

Introduction

Toute réflexion sur les déséquilibres macroéconomiques et les perspectives de développement en Haïti suppose un retour préalable sur les fondements théoriques et institutionnels qui structurent l'action publique. L'économie n'évolue pas dans un vide abstrait ; elle est façonnée par des choix collectifs, des institutions et des contraintes qui encadrent la marge de manœuvre des décideurs. Or, dans le cas haïtien, la persistance des crises économiques ne peut être comprise sans un examen attentif de la manière dont les choix publics se construisent, se justifient et interagissent entre eux dans un contexte marqué par la fragilité de l'État et la dépendance externe.

Cette première partie poursuit donc un double objectif. D'une part, elle s'attache à expliciter le cadre théorique qui sous-tend l'ensemble de l'ouvrage : la théorie des incompatibilités des choix publics, développée par Providence Christophe. Cette théorie, en rupture avec les approches conventionnelles du développement, propose d'analyser les blocages économiques non pas seulement comme le résultat d'un déficit de ressources ou d'une faiblesse institutionnelle, mais comme la conséquence de choix publics mutuellement contradictoires. Les politiques mises en œuvre par l'État, en cherchant à répondre simultanément à des impératifs sociaux, à des contraintes budgétaires et à des pressions internationales, se révèlent incapables de produire des résultats convergents. L'incompatibilité des arbitrages devient ainsi un mécanisme central d'explication de la stagnation économique.

D'autre part, cette partie entend replacer cette théorie dans le contexte haïtien en analysant le rôle des institutions économiques et financières qui participent à la régulation du système national. La Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et l'Administration Générale des Douanes (AGD), pour ne citer que les principales, constituent des acteurs structurants dans la production de données, la conduite des politiques monétaires, budgétaires et commerciales. Cependant, leur action s'inscrit dans un cadre institutionnel marqué par la faiblesse de la gouvernance, la fragmentation des responsabilités et une dépendance structurelle vis-à-vis des financements extérieurs. Comprendre la dynamique de ces institutions, leur mode d'intervention et leurs limites est donc une étape indispensable pour analyser les trajectoires macroéconomiques observées.

La Partie I s'organise en trois chapitres complémentaires. Le premier est consacré à la présentation et à la formalisation de la théorie des incompatibilités des choix publics. Il en retrace les origines intellectuelles, en montre la pertinence par rapport aux approches classiques de l'économie du développement et discute sa valeur heuristique pour comprendre les blocages haïtiens. Le deuxième chapitre s'intéresse au cadre macroéconomique et institutionnel d'Haïti : il décrit les principales institutions économiques, leur rôle respectif et leurs interactions, tout en soulignant les contraintes qui pèsent sur elles. Le troisième chapitre expose les sources et la méthodologie utilisées pour l'analyse empirique : il présente en détail les fascicules *Économie en Graphes* de la BRH, discute de leurs apports et limites, et situe l'approche retenue par rapport à la littérature existante en économie appliquée et en économie politique du développement.

En somme, cette première partie pose les bases théoriques et institutionnelles qui permettront, dans la suite de l'ouvrage, de lire l'économie haïtienne en graphes non plus seulement comme une série d'indicateurs isolés, mais comme l'expression visible des tensions et contradictions qui traversent les choix publics. Elle prépare ainsi l'analyse empirique qui sera développée dans la Partie II et ouvre la voie à une réflexion critique sur les conditions d'un réagencement des politiques économiques vers une plus grande cohérence nationale.

Chapitre 1. La théorie des incompatibilités des choix publics

Introduction

Toute analyse de l'économie haïtienne, pour dépasser la simple description des déséquilibres macroéconomiques, doit s'ancrer dans un cadre théorique capable d'en rendre compte de manière systémique. Or, les approches classiques de l'économie du développement, qu'elles soient keynésiennes, monétaristes ou néo-institutionnalistes, peinent à saisir la spécificité des blocages haïtiens. Elles identifient certes les déficits structurels — faiblesse de l'investissement, dépendance commerciale, instabilité politique — mais elles n'expliquent pas suffisamment pourquoi, malgré des décennies de réformes inspirées de ces modèles, la trajectoire de stagnation persiste. C'est précisément à ce déficit d'explication que répond la théorie des incompatibilités des choix publics, élaborée par Providence Christophe (2015; 2022).

Cette théorie repose sur une intuition fondamentale : les politiques publiques ne produisent pas les résultats escomptés en Haïti parce qu'elles sont pensées et mises en œuvre dans un cadre de contraintes qui les rendent mutuellement exclusives. L'État haïtien est confronté à des arbitrages impossibles entre, d'une part, les exigences sociales d'une population vulnérable et en quête de protection ; d'autre part, les contraintes budgétaires et monétaires inhérentes à un pays à faible capacité fiscale et à forte dépendance financière ; et enfin, les pressions liées à l'ouverture internationale et aux engagements vis-à-vis des bailleurs de fonds et partenaires commerciaux. Ces trois pôles, loin d'être articulés dans une stratégie cohérente, s'entrechoquent dans la pratique des choix publics. Chaque décision prise pour répondre à l'un d'entre eux tend à accentuer les déséquilibres au niveau des deux autres, générant un système de contradictions permanentes.

L'intérêt de ce cadre théorique est double. Sur le plan scientifique, il permet d'analyser les blocages économiques non pas comme de simples échecs d'exécution, mais comme des incompatibilités structurelles entre des objectifs publics irréciliables. Il renouvelle ainsi l'économie politique du développement, en mettant l'accent non sur la rareté absolue des ressources, mais sur la logique contradictoire des arbitrages publics. Sur le plan pratique, il offre un instrument critique pour repenser l'action de l'État : il ne s'agit plus seulement de définir de nouvelles politiques, mais de construire des choix compatibles entre eux, susceptibles de produire des effets cumulatifs positifs.

Ce chapitre introductif à la théorie des incompatibilités des choix publics poursuit trois objectifs. Il s'agit, d'abord, de retracer les origines et les fondements conceptuels de cette théorie, en la situant par rapport aux grandes approches de l'économie et des politiques publiques. Il s'agit, ensuite, d'en expliciter les mécanismes, en montrant comment l'incompatibilité se manifeste concrètement dans les domaines monétaire, budgétaire, social et externe. Enfin, il s'agit de démontrer sa pertinence pour le cas haïtien, en préparant le terrain pour les chapitres suivants, qui confronteront ce cadre conceptuel aux données empiriques disponibles pour la période 2016–2025.

Ainsi posée, la théorie des incompatibilités des choix publics apparaît non seulement comme un outil d'interprétation des échecs passés, mais aussi comme une invitation à repenser l'avenir : un développement soutenable ne pourra émerger en Haïti qu'à travers une recomposition des choix publics, conçus cette fois dans une logique de compatibilité et de cohérence nationale.

1. Origines et formalisation par Providence Christophe

La théorie des incompatibilités des choix publics trouve ses racines dans une réflexion menée au croisement de l'économie politique et de l'analyse critique du développement haïtien. Élaborée par Providence Christophe (2015) au tournant des années 2010, elle émerge d'un constat empirique : malgré la succession de réformes macroéconomiques et structurelles inspirées des paradigmes internationaux — programmes d'ajustement structurel dans les années 1980 et 1990, politiques de libéralisation commerciale, réformes budgétaires et monétaires appuyées par les institutions financières internationales — l'économie haïtienne demeure enfermée dans une trajectoire de stagnation. Ce paradoxe appelle une explication qui dépasse les diagnostics traditionnels (Providence, 2022).

En effet, les approches classiques du développement, qu'elles soient keynésiennes (insistant sur le rôle de l'investissement public et de la demande effective), monétaristes (mettant l'accent sur la stabilité monétaire et la discipline budgétaire) ou institutionnalistes (soulignant l'importance de la gouvernance et des règles du jeu), n'ont pas permis d'éclairer pleinement les blocages persistants. Si chacune de ces approches met en évidence une dimension essentielle — financement, stabilité, gouvernance — aucune ne parvient à saisir la logique systémique des contradictions auxquelles se heurte l'action publique haïtienne.

C'est dans ce vide explicatif que s'inscrit la théorie de Providence. Son hypothèse fondatrice est que les difficultés d'Haïti ne résident pas seulement dans la rareté des ressources ou dans la faiblesse institutionnelle, mais dans le caractère mutuellement incompatible des choix publics qui orientent l'économie nationale. La formalisation de cette théorie repose sur trois pôles de tension :

1. Le pôle social, qui exprime les besoins urgents d'une population en situation de vulnérabilité extrême : accès à l'alimentation, aux services de base, à l'emploi. Dans un pays où plus de la moitié des ménages vit en insécurité alimentaire chronique, les choix publics doivent nécessairement intégrer une dimension sociale forte.
2. Le pôle macroéconomique, qui traduit les contraintes de soutenabilité budgétaire et monétaire. L'État haïtien, dont les recettes fiscales représentent à peine 12 à 14 % du PIB selon les séries du MEF et de la BRH, évolue dans un cadre de ressources limitées. Il est donc contraint de préserver un minimum d'équilibre macroéconomique, sous peine de voir s'aggraver l'inflation, la dépréciation monétaire et le déficit budgétaire.
3. Le pôle international, qui incarne la dépendance structurelle d'Haïti vis-à-vis de l'extérieur : commerce dominé par les importations, flux massifs de transferts de la diaspora (jusqu'à 30 % du PIB certaines années), importance des aides et prêts internationaux. Toute politique publique doit ainsi tenir compte des exigences des bailleurs de fonds et des contraintes imposées par l'ouverture commerciale.

Selon Christophe Providence, la spécificité haïtienne est que ces trois pôles ne sont pas articulés de manière complémentaire, mais entrent systématiquement en contradiction. La satisfaction de l'un

compromet la réalisation des deux autres. Ainsi, une politique sociale ambitieuse — par exemple la subvention des produits de première nécessité — alourdit le déficit budgétaire et accentue les tensions sur le taux de change, ce qui fragilise la soutenabilité macroéconomique. À l'inverse, une politique d'austérité budgétaire destinée à stabiliser la monnaie et à rassurer les bailleurs réduit la capacité de l'État à répondre aux urgences sociales, aggravant les tensions sociales et politiques. De même, l'ouverture commerciale, censée attirer des financements extérieurs et stimuler la croissance, fragilise encore davantage un tissu productif déjà vulnérable, accroissant la dépendance et alimentant le déficit commercial.

La formalisation de la théorie des incompatibilités repose donc sur l'idée d'un triangle d'arbitrages impossibles, où chaque choix public engendre une incompatibilité structurelle avec les deux autres. Ce modèle s'inspire, par analogie, des cadres analytiques tels que le « triangle d'incompatibilité » de Mundell-Fleming en économie internationale, selon lequel un pays ouvert ne peut pas simultanément maintenir un taux de change fixe, une libre circulation des capitaux et une politique monétaire autonome. Mais la spécificité du modèle de Christophe Providence réside dans son application au champ plus large des politiques publiques dans un État fragile : il ne s'agit plus seulement de contraintes monétaires ou financières, mais de contradictions profondes entre le social, le macroéconomique et l'international.

Cette formalisation a une portée explicative et critique. Elle montre que les crises haïtiennes ne résultent pas uniquement d'événements conjoncturels — tremblements de terre, cyclones, crises politiques — mais d'une logique structurelle qui rend les choix publics intrinsèquement instables. Elle explique pourquoi chaque gouvernement, quelle que soit son orientation politique, se heurte rapidement aux mêmes impasses. Elle éclaire aussi la

reproduction des déséquilibres macroéconomiques malgré la succession de programmes de réformes inspirés par l'extérieur.

En définitive, la théorie des incompatibilités des choix publics offre une grille de lecture originale qui permet d'aller au-delà du constat de crise permanente. Elle replace l'analyse dans une logique de cohérence — ou plutôt d'incohérence — des choix publics, et appelle à un réagencement profond de la gouvernance économique. Dans le cas haïtien, elle permet d'identifier les conditions sous lesquelles les choix publics pourraient, au lieu de se neutraliser mutuellement, s'articuler dans une dynamique de compatibilité et de cumulativité positive.

2. Les fondements conceptuels : compatibilité, arbitrage, cohérence

La théorie des incompatibilités des choix publics ne surgit pas dans un vide conceptuel. Elle s'inscrit dans un ensemble de débats théoriques anciens sur la question des arbitrages en économie et en science politique, tout en cherchant à dépasser leurs limites pour rendre compte du cas spécifique d'Haïti. Trois notions sont au cœur de ce cadre analytique : la compatibilité, l'arbitrage et la cohérence. Leur articulation constitue la clé de lecture de la dynamique des politiques publiques dans les économies fragiles (Providence, 2022).

2.1. Compatibilité et complémentarité des choix publics

La réflexion sur les choix publics en Haïti invite d'abord à interroger les conditions de leur compatibilité et de leur complémentarité. Dans un système politique et économique, les décisions publiques ne sont jamais isolées : elles forment un ensemble d'orientations interdépendantes qui doivent s'articuler pour produire un effet de cohérence. La compatibilité des choix publics renvoie ainsi à la possibilité de concilier des objectifs multiples — sociaux, budgétaires, productifs et externes — sans

que leur réalisation mutuelle ne s'annule. Quant à la complémentarité, elle désigne la capacité des politiques adoptées à se renforcer réciproquement, en créant des synergies positives au lieu de générer des tensions contradictoires.

Dans la littérature économique et en particulier dans l'économie politique de l'action publique, la question de la compatibilité occupe une place centrale. Dani Rodrik (2007) souligne que la réussite des politiques de développement ne dépend pas tant du volume des ressources mobilisées que de la capacité des États à articuler leurs politiques dans un cadre institutionnel cohérent. De même, Peter Evans (2010), à travers la notion d'« autonomie enchevêtrée », insiste sur la nécessité pour les États d'élaborer des politiques qui soient à la fois disciplinées et adaptées aux réalités sociales et productives, de manière à éviter des effets de neutralisation mutuelle.

Appliquée au contexte haïtien, cette exigence de compatibilité révèle toute sa difficulté. Les politiques sociales de lutte contre la pauvreté, bien que nécessaires pour atténuer les inégalités et préserver la stabilité, absorbent une part importante des ressources fiscales, ce qui limite l'investissement productif. Les politiques monétaires restrictives, indispensables pour contenir l'inflation et stabiliser la gourde, réduisent les marges de financement pour le crédit productif. L'ouverture commerciale, censée garantir l'approvisionnement en biens de première nécessité et stimuler la compétitivité, contribue paradoxalement à fragiliser la production locale et à creuser le déficit commercial (FMI, 2020; BRH, 2021). Autrement dit, la plupart des choix publics haïtiens s'inscrivent dans une logique de contradictions non résolues, où les objectifs affichés ne parviennent pas à converger vers une cohérence nationale.

La complémentarité, pour sa part, suppose que les politiques soient pensées dans une logique de chaîne cumulative : les

dépenses sociales doivent soutenir la formation de capital humain et donc renforcer la productivité future ; les politiques budgétaires doivent créer un espace d'investissement qui alimente la croissance et, en retour, élargit la base fiscale ; la politique monétaire doit stabiliser le cadre macroéconomique sans étouffer le crédit nécessaire aux entreprises. Or, dans le cas haïtien, cette logique cumulative est rarement atteinte. Les politiques se neutralisent souvent, faute de coordination institutionnelle et de vision stratégique.

La théorie des incompatibilités des choix publics proposée par Christophe Providence (2022) s'inscrit précisément dans ce constat. Elle avance que, dans un contexte de fragilité extrême et de dépendance externe, les choix publics ne sont pas seulement difficiles à articuler : ils sont structurellement incompatibles. En d'autres termes, la recherche de compatibilité se heurte à des contraintes qui rendent la complémentarité quasi impossible, sauf à transformer radicalement les priorités et les instruments de l'action publique.

Ainsi, la compatibilité et la complémentarité des choix publics apparaissent comme des objectifs normatifs nécessaires, mais rarement atteints dans l'économie haïtienne. Elles supposent un État capable d'opérer des arbitrages stratégiques et de planifier dans le long terme, plutôt que de gérer des urgences contradictoires. L'enjeu n'est pas simplement d'accroître l'efficacité technique des politiques publiques, mais de reconstruire les conditions institutionnelles et économiques d'une cohérence nationale, seule capable de transformer les contradictions actuelles en dynamiques cumulatives de développement.

2.2. L'arbitrage : une logique d'impossibilité

Dans la théorie économique et politique classique, l'arbitrage est conçu comme un processus rationnel par lequel l'État ou les

décideurs publics choisissent, parmi des objectifs concurrents, ceux qui maximisent le bien-être collectif compte tenu des contraintes disponibles. John Maynard Keynes (1936), dans sa réflexion sur la politique budgétaire et monétaire, défend l'idée que l'État peut arbitrer entre soutien à la demande et stabilité macroéconomique en modulant ses instruments selon les cycles. Milton Friedman (1968), de son côté, voit dans l'arbitrage une logique d'efficience : limiter l'intervention publique pour réduire les distorsions et permettre au marché d'allouer les ressources de manière optimale. Dans les deux cas, l'arbitrage apparaît comme un mécanisme de conciliation des objectifs, où les choix, bien que difficiles, demeurent possibles et porteurs de résultats cohérents.

Or, l'expérience haïtienne contredit cette vision fonctionnaliste de l'arbitrage. Dans un contexte de fragilité extrême et de dépendance externe, les arbitrages cessent d'être de simples décisions rationnelles entre options alternatives pour devenir des logiques d'impossibilité. Les choix publics se révèlent contradictoires non pas en raison d'une mauvaise gestion conjoncturelle, mais parce que les contraintes structurelles rendent impossible leur conciliation.

Ainsi, lorsque l'État haïtien choisit de maintenir des subventions massives aux produits pétroliers afin de contenir la pression sociale, il aggrave mécaniquement le déficit budgétaire, ce qui conduit à solliciter un financement monétaire auprès de la Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette injection alimente l'inflation et la dépréciation de la gourde, fragilisant à nouveau le pouvoir d'achat des ménages que la politique initiale visait à protéger (MEF, 2018; BRH, 2021). Inversement, lorsque l'État tente de réduire ces subventions pour rétablir l'équilibre budgétaire, il déclenche des protestations massives, comme en juillet 2018, où la suppression partielle des subventions s'est soldée par des émeutes urbaines et une instabilité politique

majeure (Fatton, *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*, 2021).

Cette impossibilité d'arbitrer se retrouve dans la politique commerciale. Garantir l'approvisionnement alimentaire urbain par des importations massives satisfait les besoins sociaux immédiats, mais détruit la production locale et aggrave le déficit commercial (FMI, 2022). Protéger les producteurs locaux, en revanche, accroît les prix pour les consommateurs, déclenchant des tensions sociales. Ici encore, l'État se trouve confronté à une logique où aucun choix n'est pleinement viable : toute option produit simultanément des effets positifs sur un front et des coûts insoutenables sur un autre.

La théorie des incompatibilités des choix publics formulée par Christophe Providence (2022) propose de conceptualiser ce constat : dans un État fragile, les arbitrages cessent de fonctionner comme mécanismes de conciliation et deviennent des nœuds de contradictions irréductibles. Les objectifs publics — stabilité macroéconomique, équité sociale, croissance productive, crédibilité internationale — sont structurellement incompatibles, et les décisions prises pour favoriser les uns compromettent inévitablement les autres.

L'arbitrage en Haïti illustre donc une rupture avec la logique économique classique. Il ne s'agit pas de choisir entre plusieurs options rationnelles, mais de gérer des dilemmes impossibles, où chaque décision accentue la vulnérabilité du système. C'est dans ce sens que l'on peut parler d'une « logique d'impossibilité » : l'action publique est piégée dans des contradictions structurelles qui empêchent la construction d'une cohérence nationale.

2.3. La cohérence comme horizon de gouvernance

La question de la cohérence occupe une place fondamentale dans l'analyse des politiques publiques. Elle renvoie à la capacité de

l'État à articuler des objectifs multiples — sociaux, macroéconomiques, productifs et externes — dans une stratégie intégrée, où les différentes politiques ne s'annulent pas mutuellement, mais se renforcent dans une logique cumulative. Dans les sociétés fragiles, cette cohérence n'est pas un acquis : elle se présente comme un horizon normatif, un objectif à atteindre, plutôt qu'une réalité observable.

Dans la littérature sur la gouvernance économique, la cohérence est souvent considérée comme la clé de voûte de la performance des États. Amartya Sen (2001), à travers sa réflexion sur les capacités, insiste sur la nécessité de coordonner la croissance économique et les droits sociaux pour produire un développement inclusif. Dani Rodrik (2007) met en avant la pluralité des trajectoires de développement, mais souligne qu'elles reposent toutes sur la capacité des institutions à maintenir une compatibilité entre discipline macroéconomique, équité sociale et soutien productif. De son côté, Peter Evans (2010) défend la notion d'« autonomie enchevêtrée », où l'État combine autonomie décisionnelle et insertion dans des réseaux sociaux et productifs, de manière à articuler cohérence interne et ouverture externe.

Appliquée au cas haïtien, la notion de cohérence se révèle particulièrement éclairante. L'État haïtien, confronté à des contraintes multiples, tend à gérer ses choix publics dans une logique fragmentée, réactive et court-termiste. Les politiques sociales, destinées à apaiser les tensions immédiates, compromettent les ressources disponibles pour l'investissement productif. Les politiques monétaires, focalisées sur la stabilité de la gourde et la lutte contre l'inflation, freinent le financement de l'économie réelle. L'ouverture commerciale, censée stimuler la compétitivité, détruit les bases productives locales et alimente un déficit commercial chronique. Dans ce contexte, la cohérence des

choix publics apparaît moins comme une donnée empirique que comme une absence, voire un manque structurel.

La théorie des incompatibilités des choix publics proposée par Christophe Providence (2022) situe précisément son point de départ dans ce déficit de cohérence. Elle avance que les politiques en Haïti ne sont pas seulement mal coordonnées : elles sont structurellement incompatibles, au point que toute tentative d'harmonisation se heurte à des contradictions irréductibles. Cependant, cette impossibilité de cohérence immédiate ne condamne pas l'action publique : elle invite à considérer la cohérence comme un horizon de gouvernance, c'est-à-dire comme un objectif à construire progressivement, à travers la planification stratégique, l'innovation institutionnelle et la négociation des interdépendances internationales.

Dans cette perspective, la cohérence ne signifie pas l'élimination des contradictions, mais leur transformation en complémentarités opératoires. Elle suppose que les politiques sociales soient pensées comme des investissements en capital humain, capables de soutenir la productivité future ; que les politiques budgétaires intègrent la soutenabilité à long terme sans sacrifier la justice sociale ; que la politique monétaire, au lieu d'étouffer l'investissement, garantisse la stabilité nécessaire à la croissance ; et que l'insertion internationale soit redéfinie dans une logique de souveraineté ajustée.

Ainsi conçue, la cohérence n'est pas une donnée de départ, mais un processus de construction collective. Elle exige un État stratège capable de dépasser la logique des arbitrages impossibles pour orienter les choix publics dans une trajectoire cumulative. En ce sens, la cohérence se présente moins comme un état fixe que comme un horizon normatif de gouvernance : un cap qui guide l'action publique et qui permet de transformer les contraintes en leviers de développement.

La théorie des incompatibilités des choix publics articule trois notions fondamentales. La compatibilité constitue l'horizon à atteindre, l'arbitrage exprime les impossibilités structurelles auxquelles se heurte l'État, et la cohérence représente le critère d'évaluation des politiques publiques. L'absence de compatibilité et de cohérence transforme l'arbitrage en impasse permanente, condamnant l'économie à la stagnation. En revanche, l'élaboration de choix compatibles ouvre la possibilité d'un développement cumulatif et inclusif. Cette grille conceptuelle, appliquée au cas haïtien, éclaire les raisons de l'échec récurrent des politiques économiques et prépare le terrain à une réflexion sur les conditions d'une gouvernance cohérente.

3. Liens avec les théories économiques classiques et critiques

La théorie des incompatibilités des choix publics s'inscrit dans un dialogue critique avec les grands courants de pensée économique qui, chacun à leur manière, ont tenté de définir les conditions d'une gouvernance efficace et d'un développement soutenu. Sans prétendre remplacer ces approches, elle en révèle les limites lorsqu'elles sont appliquées au cas haïtien et aux économies fragiles. Son originalité réside dans la mise en évidence de la nature contradictoire des arbitrages publics, là où les approches classiques et critiques avaient tendance à privilégier une explication unidimensionnelle.

3.1. Keynes et la question de l'investissement public

La pensée keynésienne occupe une place incontournable dans la réflexion sur le rôle de l'État et la nature des choix publics. Dans *The General Theory of Employment, Interest and Money*, John Maynard Keynes (1936) rompt avec l'orthodoxie classique qui considérait le marché comme capable de s'autoréguler et de tendre spontanément vers l'équilibre. Pour Keynes, l'économie peut demeurer durablement dans une situation de sous-emploi et

de stagnation, faute de demande effective suffisante. Dans un tel contexte, l'intervention de l'État devient indispensable pour stimuler l'investissement, soutenir la consommation et rétablir le dynamisme productif.

L'apport essentiel de Keynes réside dans la reconnaissance de l'investissement public comme instrument central de relance. En mobilisant la dépense publique — infrastructures, services, soutien à l'emploi — l'État agit comme un catalyseur de l'activité économique. Cette intervention ne constitue pas seulement une réponse de court terme à une crise conjoncturelle : elle vise à créer un effet multiplicateur, par lequel chaque unité de dépense publique engendre un accroissement de revenu et d'activité supérieur. La dépense publique devient ainsi un levier de transformation structurelle, capable de relancer la croissance tout en améliorant les conditions de vie.

Dans la perspective keynésienne, l'arbitrage entre équilibre budgétaire et investissement n'est pas une impossibilité : il peut être surmonté dans le temps long. Un déficit public temporaire, financé par l'endettement, est justifié s'il alimente des investissements productifs générateurs de croissance future et d'élargissement de la base fiscale. C'est dans ce sens que Keynes introduit une rupture majeure avec la vision libérale : l'État ne doit pas se contenter de garantir l'ordre monétaire et la discipline budgétaire ; il doit être un acteur actif de l'accumulation et de la stabilisation.

Appliquée au cas haïtien, la pensée keynésienne soulève toutefois des tensions spécifiques. Les données budgétaires montrent que l'investissement public représente en moyenne moins de 10 % du budget national entre 2016 et 2025, contre plus de 70 % consacrés aux dépenses courantes (BRH, 2016–2025). En d'autres termes, la logique keynésienne de relance par l'investissement n'a pas été mise en œuvre de manière soutenue. Le poids croissant de la dette

publique et la faiblesse des recettes fiscales limitent par ailleurs la capacité de l'État à emprunter pour financer des projets structurants (MEF, 2021; FMI, 2022).

Cette situation révèle l'une des incompatibilités centrales des choix publics en Haïti : la nécessité de financer des investissements massifs pour sortir du piège de la stagnation se heurte à des contraintes budgétaires et sociales qui absorbent l'essentiel des ressources. L'arbitrage prôné par Keynes — différer l'équilibre budgétaire pour stimuler la croissance — apparaît difficilement applicable dans un contexte où les déficits sont déjà chroniques et où l'endettement sert davantage à couvrir des dépenses courantes qu'à financer des infrastructures.

Il n'en demeure pas moins que la perspective keynésienne conserve une pertinence analytique et normative. Elle rappelle que le développement ne peut advenir sans une politique publique volontariste en matière d'investissement. Elle invite aussi à distinguer entre dette improductive, destinée à financer la consommation courante, et dette productive, orientée vers des projets capables de transformer la base économique. En ce sens, la question de l'investissement public constitue un prisme essentiel pour comprendre la spécificité haïtienne : l'incapacité à dépasser une logique de survie budgétaire pour entrer dans une dynamique de cohérence cumulative entre dépenses sociales, productives et macroéconomiques.

3.2. Friedman et la discipline monétaire

La pensée monétariste, portée par Milton Friedman, constitue un contrepoint essentiel à la réflexion keynésienne sur le rôle de l'État. Dans *Capitalism and Freedom* (Friedman, 1962) et *A Monetary History of the United States* (Friedman & Schwartz, 1963), Friedman critique vigoureusement les politiques de relance budgétaire et monétaire discrétionnaires. Selon lui, les déséquilibres économiques et l'instabilité ne trouvent pas leur

origine dans une insuffisance de la demande globale, mais dans des erreurs de gestion monétaire. Le rôle fondamental de l'État ne serait donc pas de stimuler la demande par l'investissement public, mais d'assurer une discipline monétaire stricte, garantissant la stabilité des prix et la confiance dans la monnaie.

Le monétarisme repose sur deux postulats principaux. D'une part, l'inflation est « toujours et partout un phénomène monétaire » : elle résulte de la création excessive de monnaie par rapport à la production réelle (Friedman, 1968). D'autre part, les tentatives de stimuler artificiellement l'économie par des politiques expansionnistes ne font qu'alimenter l'inflation sans améliorer durablement l'emploi. Friedman prône donc des règles de politique monétaire stables et prévisibles — comme la croissance de la masse monétaire à un rythme constant — afin d'éviter les oscillations et les effets pervers des interventions discrétionnaires.

Appliquée au cas haïtien, la perspective friedmanienne met en lumière la centralité du problème monétaire. La Banque de la République d'Haïti (BRH), confrontée à une inflation chronique dépassant 15 % sur plusieurs années et à une dépréciation continue de la gourde, a adopté à plusieurs reprises des politiques restrictives : hausse des taux d'intérêt, limitation du crédit, interventions sur le marché des changes (BRH, 2016–2025). Ces mesures traduisent une volonté de rétablir la stabilité monétaire, conformément à l'approche monétariste. Toutefois, elles se heurtent à des contradictions structurelles : dans un contexte de pauvreté extrême et de dépendance aux importations alimentaires et énergétiques, la discipline monétaire a pour effet collatéral de freiner le financement de l'économie réelle et d'aggraver la précarité sociale (FMI, 2022; CEPALC, 2021).

La tension est particulièrement visible dans le financement du déficit budgétaire. Conformément aux prescriptions friedmaniennes, la BRH cherche à limiter la monétisation du

déficit afin de contenir l'inflation. Mais cette discipline se traduit par une compression de la capacité de l'État à financer ses dépenses sociales et ses investissements, dans un pays où les recettes fiscales ne dépassent pas 13 % du PIB (MEF, 2021). Ainsi, la logique friedmanienne de rigueur monétaire se heurte, en Haïti, à la nécessité de répondre à des urgences sociales permanentes.

Cette contradiction illustre parfaitement la théorie des incompatibilités des choix publics : appliquer strictement la discipline monétaire fragilise la cohésion sociale et limite l'investissement, tandis que relâcher cette discipline pour financer les besoins de l'État alimente l'inflation et affaiblit la monnaie. L'arbitrage friedmanien, conçu dans un cadre de stabilité institutionnelle et de développement avancé, devient dans le cas haïtien un dilemme insoluble : la stabilité monétaire ne peut être atteinte sans compromettre d'autres objectifs essentiels de l'action publique.

En définitive, la perspective de Friedman rappelle avec force l'importance de la stabilité monétaire comme condition de la confiance économique. Mais son application au contexte haïtien souligne aussi ses limites : dans une économie marquée par la fragilité institutionnelle, la dollarisation et l'urgence sociale, la discipline monétaire ne peut suffire à elle seule à créer une trajectoire de développement. Elle doit être repensée dans une logique de compatibilité avec les politiques budgétaires et sociales, sans quoi elle risque de renforcer la spirale d'incompatibilités.

3.3. Les théories de la dépendance : centre, périphérie et asymétries

Les théories de la dépendance, qui se sont imposées dans le débat intellectuel latino-américain et caribéen à partir des années 1960 et 1970, offrent un cadre analytique fondamental pour

comprendre les contraintes structurelles qui pèsent sur les économies périphériques comme celle d'Haïti. Ces approches, développées par des auteurs tels qu'André Gunder Frank (1967), Fernando Henrique Cardoso et Enzo Faletto (1979), ou encore Theotonio Dos Santos (1970), remettent en cause la vision linéaire du développement inspirée du modèle de la modernisation. Elles avancent que le sous-développement n'est pas une étape préalable vers le développement, mais le produit même de l'intégration inégale des périphéries dans l'économie mondiale dominée par les centres.

Au cœur de cette approche se trouve la relation centre/périphérie, conceptualisée par Raúl Prebisch dès les années 1950 dans ses travaux pour la CEPALC. Le centre, constitué des pays industrialisés, concentre le capital, la technologie et la capacité d'innovation, tandis que la périphérie, dominée par les pays exportateurs de matières premières et de biens à faible valeur ajoutée, demeure structurellement dépendante. Cette division internationale du travail crée des asymétries durables : les périphéries exportent des produits à faible élasticité des prix et importent des biens manufacturés à forte valeur ajoutée, ce qui perpétue des termes de l'échange défavorables et limite les capacités d'accumulation interne (Prebisch, 1950).

Appliquée au cas haïtien, cette grille de lecture est particulièrement pertinente. L'économie haïtienne demeure largement insérée dans la logique de la dépendance : ses exportations reposent principalement sur la sous-traitance textile, secteur dépendant des préférences commerciales des États-Unis (programmes HOPE et HELP), et sur des produits primaires marginaux (mangues, cacao). En revanche, le pays importe massivement des denrées alimentaires de base (riz, blé, huile) et des produits énergétiques, soumis à la volatilité des prix mondiaux (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). Cette spécialisation

défavorable traduit la condition périphérique d'Haïti dans l'économie-monde.

Les asymétries de pouvoir renforcent cette dynamique. L'aide internationale et les conditionnalités imposées par les bailleurs (FMI, Banque mondiale, BID) limitent l'autonomie de l'État haïtien dans la définition de ses choix publics (Fatton, *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*, 2021). L'ouverture commerciale, loin d'avoir stimulé la production locale, a accentué la dépendance aux importations, détruisant des filières agricoles stratégiques comme la riziculture de l'Artibonite (Paul, 2019). Dans ce cadre, le sous-développement n'apparaît pas comme un retard à combler, mais comme le résultat direct d'une insertion asymétrique et contrainte.

Cette perspective éclaire aussi les contradictions internes de l'action publique. L'État haïtien est pris dans une logique d'incompatibilité externe : d'un côté, il doit garantir un approvisionnement alimentaire et énergétique par l'ouverture commerciale pour éviter les crises sociales ; de l'autre, cette même ouverture ruine la production locale et alimente un déficit commercial chronique, financé par les transferts de la diaspora et l'aide internationale. Ce dilemme incarne ce que Gunder Frank (1967) appelait la « chaîne de dépendance », où chaque tentative de sortie renforce paradoxalement le lien de subordination.

La théorie des incompatibilités des choix publics, formulée par Christophe Providence (2022), prolonge cette analyse en montrant que la dépendance ne se traduit pas seulement par une insertion inégale dans l'économie mondiale, mais aussi par une fragmentation interne des politiques publiques. Les choix sociaux, budgétaires et monétaires ne parviennent pas à converger vers une cohérence nationale, précisément parce qu'ils sont contraints par des asymétries externes. La dépendance n'est donc pas seulement

externe : elle est internalisée dans les arbitrages de l'État, au point de transformer toute décision publique en contradiction insoluble.

En définitive, les théories de la dépendance rappellent que l'économie haïtienne ne peut être comprise sans référence à la structure globale dans laquelle elle est insérée. Elles soulignent que le développement n'est pas seulement une affaire de réforme interne, mais une lutte contre les asymétries systémiques qui reproduisent le sous-développement. Cette perspective justifie la nécessité de repenser la souveraineté économique dans une logique de souveraineté ajustée et de coopération régionale, capable de négocier avec le centre plutôt que de subir passivement ses contraintes.

3.4. L'approche institutionnaliste : gouvernance et cohérence des règles

L'approche institutionnaliste constitue un apport central à la compréhension des dynamiques économiques et politiques, en particulier dans les contextes fragiles comme celui d'Haïti. En rompant avec les modèles strictement néoclassiques, les théories institutionnalistes insistent sur le rôle des institutions — entendues comme l'ensemble des règles, normes et dispositifs qui structurent les interactions économiques et sociales — dans la performance et la stabilité des économies. Douglass North (1990) définit les institutions comme « les règles du jeu » qui réduisent l'incertitude et orientent les comportements des acteurs. Dans cette perspective, la gouvernance économique ne repose pas seulement sur les flux financiers ou productifs, mais sur la cohérence et la crédibilité des règles qui encadrent l'action publique et privée.

Cette approche met en avant deux dimensions fondamentales. La première est celle de la qualité des institutions. Des règles stables, prévisibles et équitables permettent de renforcer la confiance des acteurs économiques, de sécuriser les transactions et de stimuler

l'investissement. La seconde est celle de la cohérence institutionnelle : les institutions ne sont pas efficaces si elles sont fragmentées, contradictoires ou capturées par des intérêts particuliers. Dans les États fragiles, l'incohérence des règles engendre des coûts de transaction élevés, accentue la corruption et entrave la mobilisation des ressources.

Appliquée au cas haïtien, l'approche institutionnaliste éclaire la manière dont l'économie est prisonnière d'une gouvernance incohérente et fragmentée. L'État haïtien souffre d'une prolifération de règles et de dispositifs qui, loin de s'articuler, se contredisent. Ainsi, les cadres législatifs relatifs à la fiscalité et à la douane manquent de clarté et favorisent des interprétations multiples, ouvrant la voie à des pratiques discrétionnaires et à une perte de recettes publiques (MEF, 2021). Le système judiciaire, miné par la lenteur et la corruption, ne garantit pas la sécurité contractuelle, ce qui décourage les investissements locaux et étrangers (Paul, 2019). La régulation monétaire, assurée par la BRH, poursuit des objectifs de stabilité de la gourde, mais elle se heurte à une absence de coordination avec la politique budgétaire, ce qui accentue les tensions macroéconomiques (BRH, 2016–2025).

Dans une telle configuration, les règles existent, mais elles ne produisent pas de cohérence : elles génèrent au contraire des incompatibilités institutionnelles. Chaque dispositif normatif, pris isolément, peut sembler pertinent, mais leur combinaison crée des contradictions qui neutralisent l'efficacité de l'action publique. Ce déficit de cohérence institutionnelle explique la difficulté d'Haïti à mettre en œuvre des réformes structurelles durables : celles-ci se heurtent à des règles instables, fragmentées ou captées par des réseaux clientélistes.

La théorie des incompatibilités des choix publics s'inscrit dans cette perspective en mettant en évidence que les problèmes

haïtiens ne tiennent pas seulement à la faiblesse des ressources, mais aussi à l'absence d'un cadre institutionnel capable de rendre les choix publics complémentaires. Autrement dit, l'incompatibilité n'est pas seulement budgétaire, monétaire ou sociale ; elle est d'abord institutionnelle, car l'État ne dispose pas des instruments de gouvernance nécessaires pour transformer ses orientations en une stratégie cohérente.

En définitive, l'approche institutionnaliste invite à penser la gouvernance non comme une simple capacité technique, mais comme un processus de construction de règles stables et cohérentes, capables de réduire l'incertitude et de rendre les politiques publiques compatibles. Pour Haïti, cet horizon suppose une refondation profonde de l'État, où la transparence, la prévisibilité et la cohérence des règles deviennent les conditions premières d'un développement durable.

La théorie des incompatibilités des choix publics se situe à l'intersection des grands courants classiques et critiques. Elle reconnaît la pertinence des intuitions keynésiennes (nécessité d'une politique sociale et d'investissement), monétaristes (importance de la stabilité), de la dépendance (rôle des asymétries mondiales) et de l'institutionnalisme (primauté des règles et de la gouvernance). Mais elle en révèle aussi les limites lorsqu'ils sont appliqués isolément au cas haïtien. L'originalité de la démarche réside dans l'identification d'une dynamique systémique de contradictions, où chaque tentative d'action publique se heurte à l'incompatibilité structurelle avec d'autres impératifs. Ainsi, la théorie se présente comme un outil intégrateur, capable de rendre compte à la fois des contraintes internes et externes, et de mettre en évidence la nécessité d'une recomposition cohérente des choix publics.

4. Pertinence pour l'analyse haïtienne

La théorie des incompatibilités des choix publics trouve une application particulièrement féconde dans le cas haïtien. En effet, les déséquilibres macroéconomiques récurrents observés au cours de la décennie 2016–2025 offrent une illustration concrète des contradictions structurelles qui empêchent l'action publique de produire des résultats cumulatifs positifs. L'économie haïtienne se présente ainsi comme un laboratoire empirique pour tester la validité et la pertinence de ce cadre théorique.

4.1. Incompatibilités monétaires et budgétaires

Parmi les contradictions qui structurent l'économie haïtienne, les incompatibilités entre politique monétaire et politique budgétaire apparaissent comme l'une des plus manifestes. Dans les modèles économiques classiques, ces deux instruments sont censés se compléter : la politique budgétaire agit sur la demande globale à travers les dépenses et les recettes publiques, tandis que la politique monétaire stabilise les prix et régule la liquidité par le biais du crédit et du taux de change. Dans un cadre institutionnel cohérent, leur articulation permet de stimuler la croissance tout en assurant la stabilité.

En Haïti, cependant, l'expérience des deux dernières décennies montre que ces instruments fonctionnent rarement en synergie. La Banque de la République d'Haïti (BRH), soucieuse de maintenir la stabilité de la gourde et de contenir l'inflation, adopte des politiques monétaires restrictives : hausse des taux directeurs, limitation du refinancement bancaire, interventions coûteuses sur le marché des changes (BRH, 2016–2025). Ces mesures visent à préserver la confiance des agents économiques et à stabiliser la valeur externe de la monnaie.

Or, ces choix monétaires se heurtent aux besoins budgétaires de l'État, représenté par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Confronté à une base fiscale étroite — les recettes représentant à peine 12–13 % du PIB — et à des urgences sociales permanentes, le MEF est contraint de financer un déficit budgétaire chronique, supérieur à 3 % du PIB sur plusieurs exercices (MEF, 2021; FMI, 2022). Faute de recettes suffisantes et d'un accès élargi aux marchés financiers internationaux, ce déficit est régulièrement comblé par la monétisation, c'est-à-dire par l'appui de la BRH.

Cette logique crée un cercle vicieux : le financement monétaire des déficits accroît la masse monétaire, alimentant l'inflation et accentuant la dépréciation de la gourde ; la BRH réagit par une politique restrictive, qui réduit la liquidité et renchérit le crédit ; ces mesures freinent l'investissement productif, aggravant la stagnation économique et réduisant encore la base fiscale. Ainsi, chaque instrument agit dans une direction qui neutralise l'autre : le budget alimente des tensions inflationnistes que la monnaie tente de contenir, sans parvenir à briser la spirale.

L'incompatibilité est également visible dans la gestion des subventions, notamment pétrolières. Leur maintien, pour préserver la paix sociale, creuse le déficit budgétaire et exige un financement monétaire. Leur réduction, imposée par les bailleurs, entraîne des flambées de prix et des révoltes sociales, comme en 2018 (Fatton, 2021). Ici encore, l'État est prisonnier d'un dilemme : la discipline monétaire fragilise la cohésion sociale, tandis que l'expansion budgétaire mine la stabilité macroéconomique.

Ce blocage illustre pleinement la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence). Dans un contexte de faiblesse institutionnelle et de dépendance externe, les politiques monétaires et budgétaires ne parviennent pas à être

complémentaires : elles deviennent structurellement antagonistes. Loin de créer un équilibre dynamique, elles génèrent un régime de tensions permanentes où chaque objectif atteint (stabilité monétaire, soutien social, équilibre budgétaire) se paie par la détérioration d'un autre.

En définitive, les incompatibilités monétaires et budgétaires ne traduisent pas seulement une difficulté de gestion technique : elles expriment une crise de cohérence. Tant que l'État haïtien restera enfermé dans ce cycle où la BRH et le MEF poursuivent des rationalités opposées, la politique économique demeurera une succession d'ajustements défensifs. L'horizon d'une compatibilité exige une refondation institutionnelle, où la coordination entre politique monétaire et budgétaire serait pensée non comme une juxtaposition d'objectifs, mais comme une stratégie intégrée au service d'un développement endogène.

4.2. Incompatibilités sociales et productives

L'économie haïtienne est traversée par une tension permanente entre les impératifs sociaux immédiats et les besoins productifs de long terme. Cette contradiction se manifeste dans les arbitrages budgétaires, les politiques publiques et les interventions internationales, où la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire absorbe l'essentiel des ressources, au détriment d'investissements structurants capables de transformer l'appareil productif. Loin de constituer une simple difficulté de gestion, cette tension exprime une véritable incompatibilité structurelle : répondre à l'urgence sociale compromet la capacité d'investir, tandis que privilégier l'investissement à long terme accentue la vulnérabilité et la contestation sociale dans le court terme.

Les données budgétaires montrent que, sur la période 2016–2025, plus de 70 % des ressources publiques ont été consacrées aux dépenses courantes — salaires, subventions, transferts sociaux, fonctionnement administratif — contre moins de 10 % alloués à

l'investissement (BRH, 2016–2025; MEF, 2021). Cette répartition traduit une priorité donnée à la gestion sociale de la pauvreté et aux politiques de stabilisation immédiate. Les subventions pétrolières, par exemple, visaient à protéger le pouvoir d'achat urbain, mais représentaient jusqu'à 2 % du PIB, réduisant d'autant les marges de financement des infrastructures (FMI, 2022).

Sur le plan productif, cette logique a eu pour effet de maintenir l'économie dans un état de dépendance chronique. L'agriculture, qui emploie encore près de 40 % de la population active, reste sous-financée et vulnérable aux importations alimentaires, notamment de riz et de blé (Paul, 2019). L'industrie demeure concentrée sur la sous-traitance textile, fortement dépendante des préférences commerciales américaines (Fatton, 2021). L'énergie, secteur vital pour toute industrialisation, reste dominée par le pétrole importé, faute d'investissements dans les énergies renouvelables (Banque mondiale, 2020). En d'autres termes, l'absence de politiques productives robustes perpétue la faiblesse de la base économique et renforce la dépendance externe.

Cette contradiction génère un cercle vicieux. L'absence d'investissement productif freine la création d'emplois stables et la génération de revenus, ce qui alimente la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Cette pauvreté massive impose à l'État de maintenir ou d'élargir les politiques sociales compensatoires, absorbant ainsi les ressources qui auraient pu être investies dans la transformation productive. De ce fait, l'économie haïtienne reste enfermée dans une logique d'assistance permanente, où l'urgence sociale bloque la préparation de l'avenir.

Les interventions des bailleurs internationaux, loin de rompre ce cycle, tendent souvent à le renforcer. En conditionnant leurs appuis à des programmes de transferts sociaux ou de subventions ciblées, les institutions financières internationales contribuent à la

gestion immédiate de la pauvreté sans permettre une réorientation des ressources vers la production (CEPALC, 2021). Cette logique humanitaire et stabilisatrice, bien qu'indispensable dans l'urgence, reproduit l'incompatibilité entre social et productif au lieu de la résoudre.

La théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) offre ici une clé de lecture pertinente : elle montre que l'État haïtien n'est pas seulement confronté à des arbitrages difficiles, mais à un dilemme insoluble. Investir massivement dans les infrastructures, l'agriculture et l'énergie exige des sacrifices sociaux que la société haïtienne, en situation de pauvreté extrême, ne peut supporter. À l'inverse, préserver la paix sociale par des transferts et des subventions entretient la stagnation productive et fragilise l'avenir. Cette impossibilité d'articuler social et productif traduit le cœur du blocage haïtien.

En définitive, les incompatibilités sociales et productives soulignent que le développement ne peut résulter d'un simple élargissement des dépenses sociales ni d'un volontarisme productif isolé. Il suppose une reconstruction de la cohérence nationale, où les politiques sociales deviennent des investissements dans le capital humain et les infrastructures, et où les politiques productives sont conçues comme des leviers de réduction de la pauvreté. Tant que cette complémentarité ne sera pas construite, l'économie haïtienne restera enfermée dans une logique de survie immédiate, incapable de transformer ses urgences sociales en dynamiques productives durables.

4.3. Incompatibilités internationales et nationales

La troisième dimension des contradictions qui structurent l'économie haïtienne réside dans les incompatibilités entre exigences internationales et priorités nationales. Dans un pays marqué par une faible mobilisation fiscale, une dépendance chronique aux transferts de la diaspora et à l'aide internationale,

ainsi qu'une insertion défavorable dans les échanges commerciaux, l'action publique est constamment prise en étau entre, d'une part, les besoins internes de justice sociale, de stabilité politique et de développement productif, et, d'autre part, les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds et les règles de l'économie mondiale.

Au niveau national, la société haïtienne est traversée par des attentes pressantes : subventions aux produits de première nécessité, création d'emplois, protection de la production agricole locale, investissement dans les infrastructures éducatives et sanitaires. Ces besoins, exacerbés par une pauvreté qui touche plus de 60 % de la population et une insécurité alimentaire qui affecte près de la moitié des ménages (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021), imposent à l'État des interventions massives pour préserver la cohésion sociale.

Mais ces priorités se heurtent aux exigences des partenaires internationaux, qui conditionnent leur aide à l'adoption de politiques de rigueur budgétaire, de réduction des subventions et de libéralisation commerciale. Le FMI, dans ses rapports Article IV (2020; 2022), a régulièrement insisté sur la nécessité pour Haïti de réduire les déficits, de supprimer les subventions énergétiques et d'élargir l'assiette fiscale. La Banque mondiale et la BID (Banque interaméricaine de développement) privilégient des réformes axées sur la gouvernance et la transparence, souvent au détriment de marges de manœuvre pour les politiques productives.

Cette contradiction se manifeste clairement dans le cas des subventions pétrolières. Leur suppression, exigée par les bailleurs pour assainir les finances publiques, a provoqué des émeutes sociales en juillet 2018, illustrant l'impossibilité pour l'État de concilier discipline budgétaire internationale et stabilité sociale interne (Fatton, 2021). De même, la libéralisation du commerce

agricole, imposée par les programmes d'ajustement structurel depuis les années 1990, a facilité l'importation massive de riz américain à bas prix, satisfaisant la demande urbaine à court terme, mais ruinant les producteurs locaux et accentuant la dépendance alimentaire (Paul, 2019).

Ces exemples montrent que les arbitrages ne sont pas seulement budgétaires ou sociaux : ils sont inscrits dans une géopolitique de la dépendance. Haïti, en raison de sa vulnérabilité financière et de sa dépendance aux flux externes (transferts privés représentant environ 20–25 % du PIB, aide internationale autour de 1 à 2 milliards de dollars par an), se trouve contraint d'adopter des politiques dictées de l'extérieur, même lorsqu'elles contredisent les besoins internes. Cette subordination limite la capacité de l'État à construire une cohérence nationale et affaiblit sa légitimité auprès de la population.

La théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) permet de conceptualiser ce dilemme. L'État haïtien est pris dans une double logique : s'il satisfait les bailleurs en réduisant les déficits et en libéralisant davantage l'économie, il déclenche des crises sociales et compromet sa stabilité interne ; s'il privilégie les besoins nationaux par des subventions et des protections sectorielles, il perd l'appui international, voit ses financements suspendus et plonge dans une crise de liquidité. Ces incompatibilités ne traduisent pas un déficit de volonté politique, mais une contrainte structurelle liée à la dépendance et à l'asymétrie des rapports internationaux.

En définitive, l'incompatibilité entre exigences internationales et besoins nationaux révèle le cœur de la crise de souveraineté économique en Haïti. Elle montre que la marge de manœuvre de l'État est réduite à un espace extrêmement étroit, où chaque choix implique un sacrifice majeur. L'horizon d'une gouvernance cohérente ne peut se limiter à une meilleure gestion interne ; il

suppose une réinvention de l'insertion internationale à travers des stratégies régionales, des négociations multilatérales et une souveraineté ajustée, qui permettent à Haïti de transformer ses dépendances en leviers de développement plutôt que de les subir passivement.

4.4. Une lecture systémique des contradictions haïtiennes

L'examen des incompatibilités monétaires, budgétaires, sociales, productives et internationales conduit à une conclusion centrale : les contradictions qui traversent l'économie haïtienne ne peuvent être comprises de manière sectorielle ou isolée. Elles relèvent d'un système d'interdépendances négatives, où chaque domaine de l'action publique renforce les tensions des autres, produisant un régime de blocage structurel. La spécificité haïtienne ne réside donc pas seulement dans la faiblesse de ses ressources ou dans l'instabilité de ses institutions, mais dans la manière dont les contradictions s'imbriquent et se reproduisent mutuellement.

L'incompatibilité monétaire et budgétaire montre que la discipline imposée par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour contenir l'inflation et stabiliser la gourde entre en conflit direct avec les besoins du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) de financer le déficit et de répondre aux urgences sociales (BRH, 2016–2025; FMI, 2022). Cette tension s'articule à l'incompatibilité sociale et productive : les ressources absorbées par les dépenses courantes — salaires, subventions, transferts — réduisent les marges d'investissement dans l'agriculture, l'énergie et l'infrastructure, renforçant la stagnation de la base productive (MEF, 2021; Paul, 2019). Enfin, ces contradictions internes sont amplifiées par les incompatibilités internationales et nationales, où les conditionnalités des bailleurs — discipline budgétaire, réduction des subventions, ouverture commerciale — se heurtent aux besoins internes de protection sociale et de souveraineté alimentaire (Banque mondiale, 2020; Fatton, 2021).

La lecture systémique permet de comprendre que ces contradictions ne s'additionnent pas simplement : elles forment un cercle vicieux. Le financement monétaire du déficit accroît l'inflation, qui fragilise le pouvoir d'achat et justifie de nouvelles subventions sociales, lesquelles creusent davantage le déficit. L'ouverture commerciale, destinée à garantir l'approvisionnement, détruit la production locale, ce qui accentue la dépendance aux importations et alourdit le déficit commercial, nécessitant de nouveaux appuis financiers extérieurs conditionnés à plus de rigueur. Ce mécanisme circulaire produit une dynamique de dépendance et d'impuissance, où l'État ne fait que gérer des urgences contradictoires sans jamais pouvoir construire une cohérence nationale.

Cette configuration correspond à ce que Christophe Providence (2022) conceptualise comme un régime d'incompatibilités des choix publics : un système où les politiques, au lieu de se compléter, s'annulent mutuellement, où chaque solution génère une nouvelle contradiction, et où la gouvernance publique se réduit à arbitrer entre des urgences incompatibles. Cette approche dépasse la vision classique du « déficit de gouvernance » ou du « retard de développement » pour mettre en évidence un blocage systémique, inscrit à la fois dans la structure économique interne et dans la dépendance externe.

La perspective systémique conduit également à reposer la question de la souveraineté. Les contradictions haïtiennes ne sont pas seulement endogènes : elles sont produites et reproduites par un système international asymétrique, qui impose des réformes incompatibles avec les réalités sociales et productives locales. C'est pourquoi l'horizon de sortie de crise ne peut se limiter à des ajustements techniques : il exige une refondation des institutions et une réinvention de l'insertion internationale dans une logique de souveraineté ajustée (Providence, 2022).

En définitive, la lecture systémique des contradictions haïtiennes montre que l'économie nationale est enfermée dans un régime de fragilité structurelle, où les incompatibilités ne sont pas des anomalies ponctuelles, mais des dynamiques constitutives. Comprendre cette logique est une étape nécessaire pour dépasser l'empilement de réformes inabouties et penser des trajectoires alternatives, où la cohérence des choix publics devient un horizon de gouvernance et de développement.

Conclusion du Chapitre 1

Ce premier chapitre a posé les bases théoriques de l'ouvrage en présentant et en approfondissant la théorie des incompatibilités des choix publics élaborée par Providence Christophe. Nous avons montré que cette approche ne constitue pas seulement une innovation conceptuelle, mais une grille de lecture indispensable pour saisir les dynamiques économiques et politiques propres au cas haïtien. Elle permet de dépasser les interprétations fragmentées ou conjoncturelles des crises économiques pour mettre en lumière une logique structurelle de contradictions.

Nous avons d'abord retracé les origines et la formalisation de la théorie, qui repose sur l'identification d'un triangle d'incompatibilités entre trois pôles fondamentaux : le social, le macroéconomique et l'international. Chacun de ces pôles traduit un impératif incontournable pour l'État haïtien : répondre aux urgences sociales d'une population en détresse, préserver la soutenabilité budgétaire et monétaire dans un contexte de ressources limitées, et satisfaire les exigences des partenaires et bailleurs internationaux qui conditionnent l'accès aux financements extérieurs. L'hypothèse centrale est que ces trois dimensions, loin de se renforcer mutuellement, entrent en

contradiction systématique, rendant les arbitrages publics insolubles.

Nous avons ensuite analysé les fondements conceptuels de cette approche en mettant en évidence les notions de compatibilité, d'arbitrage et de cohérence. Alors que la compatibilité constitue l'horizon souhaitable de toute politique publique, et que la cohérence en représente la condition de réussite, l'expérience haïtienne se caractérise par une absence chronique de compatibilité entre les choix, transformant les arbitrages en impasses. Cette logique explique pourquoi les réformes, même lorsqu'elles sont techniquement fondées, échouent à produire des effets cumulatifs positifs : elles se détruisent mutuellement en raison de leur incohérence systémique.

La théorie a ensuite été replacée dans le cadre plus large des grands courants de pensée économique. Nous avons montré comment elle prolonge et critique à la fois la logique keynésienne (nécessité d'un investissement public), l'approche monétariste (discipline monétaire), les théories de la dépendance (centre-périphérie et asymétries) et l'approche institutionnaliste (qualité de la gouvernance et des règles). Elle ne nie pas leur pertinence, mais révèle leurs limites lorsqu'elles sont appliquées isolément. L'originalité de Christophe Providence réside précisément dans cette capacité à intégrer ces traditions intellectuelles en les confrontant à la réalité d'un État fragile, où chaque orientation se heurte à une incompatibilité structurelle avec les autres.

Enfin, nous avons insisté sur la pertinence de ce cadre théorique pour l'analyse haïtienne. Les données macroéconomiques de la période 2016–2025, issues des *Économie en Graphes* de la BRH, du MEF et de l'IHSI, confirment l'existence de ces incompatibilités : la lutte contre l'inflation entre en contradiction avec les besoins sociaux et l'investissement productif ; le financement des subventions sociales creuse le déficit et aggrave

la dépendance extérieure ; l'ouverture commerciale fragilise la production locale et accentue la vulnérabilité sociale. Ces constats empiriques montrent que les incompatibilités ne sont pas une abstraction théorique, mais une réalité concrète qui façonne les trajectoires économiques du pays.

En définitive, ce chapitre a mis en évidence que la théorie des incompatibilités des choix publics constitue une clé d'interprétation décisive pour comprendre l'échec récurrent des politiques économiques en Haïti. Elle révèle que les blocages ne résultent pas uniquement d'un manque de volonté politique ou de capacités techniques, mais d'un système de contradictions structurelles qui empêche toute convergence des objectifs publics. La voie d'un développement durable ne peut donc être pensée qu'à travers une recomposition profonde de ces choix, afin de construire des compatibilités nouvelles et une cohérence nationale.

Cette conclusion ouvre naturellement sur le deuxième chapitre, qui s'intéressera au cadre institutionnel et macroéconomique haïtien. Car si les incompatibilités sont conceptuellement identifiées, leur fonctionnement concret dépend des institutions chargées de les arbitrer et de les réguler. C'est donc à une exploration des dynamiques institutionnelles — Banque centrale, Ministère des finances, IHSI, administration fiscale et douanière — que nous allons à présent consacrer notre attention, afin de mieux comprendre les mécanismes à travers lesquels ces incompatibilités s'expriment et se reproduisent dans le quotidien de l'économie haïtienne.

Bibliographie

- Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2013). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. Phoenix: Crown Business.
- Banque mondiale. (2020). *Haiti Overview*. Washington, DC: World Bank Group.
- BRH. (2016–2025). *Économie en Graphes*. Port-au-Prince: Banque de la République d’Haïti.
- BRH. (2021). *Rapport Annuel*. Port-au-Prince: Banque de la République d’Haïti.
- Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1979). *Dependency and Development in Latin America*. California: University of California Press.
- CEPALC. (2021). *Estudio Económico de América Latina y el Caribe 2021*. New York: Nations Unies.
- Dos Santos, T. (1970). The Structure of Dependence. *American Economic Review*, 60(2), 231–236. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1815811>
- Dubois, L. (2012). *Haiti: The Aftershocks of History*. New York: Metropolitan Books.
- Dupuy, A. (2014). *Haiti: From Revolutionary Slaves to Powerless Citizens*. London: Routledge.

- Escobar, A. (2011). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton: Princeton University Press.
- Evans, P. (2010). *The challenge of 21st century development: Building capability-enhancing states*. New York: United Nations Development Programme.
- Fanon, F. (2004). *Les Damnés de la Terre*. Paris: La Découverte.
- Fatton, R. (2002). *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc.
- Fatton, R. (2021). *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*. New Brunswick: Rutgers University Press.
- FMI. (2020). *Haiti: Staff Report for the 2020 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- FMI. (2022). *Haiti: Staff Report for the 2022 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Frank, A. G. (1967). *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*. New York: Monthly Review Press.
- Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. Chicago: University of Chicago Press.

- Friedman, M. (1968). The Role of Monetary Policy. *American Economic Review*, 58(1), 1–17.
- Friedman, M., & Schwartz, A. J. (1963). *A Monetary History of the United States, 1867–1960*. Princeton: Princeton University Press.
- Girvan, N. (2008). Globalization and counter-Globalization in the caribbean. Dans H. (. Veltmeyer, *New Perspectives on Globalization and Antiglobalization: Prospects for a New World Order?* (pp. 1-15). London: Routledge.
- Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven: Yale University Press.
- IHSI. (2022). *Comptes économiques et indices de production*. Port-au-Prince: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.
- Jerven, M. (2013). *Poor Numbers: How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*. New York: Cornell University Press.
- Keynes, J. M. (1936). *The General Theory of Employment, Interest and Money*. London: Macmillan.
- MEF. (2018). *Rapport sur les finances publiques*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.

- MEF. (2021). *Rapport sur la situation macroéconomique et les perspectives*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- Mundell, R. A. (1963). Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates. *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 29(4), 475–485. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/139336>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Orozco, M., & Jewers, M. (2019). *The impact of migrants' remittances and investment on rural youth*. Washington, DC: Inter-American Dialogue. Récupéré sur www.ifad.org/ruraldevelopmentreport
- Paul, C. (2019). *État, gouvernance et dépendance internationale en Haïti*. Paris: Karthala.
- Prebisch, R. (1950). *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York: United Nations.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales ?* Schoelcher: Université des Antilles - Laboratoire CEREGMIA.

- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Providence, C. (2025a). *Territoire en mouvement : Repenser le développement pour un avenir durable en Haïti*. Paris: L'Harmattan.
- Providence, C. (2025b). *Le pouvoir du diagnostic territorial : Repenser le développement et la gouvernance en Haïti à partir des territoires*. Paris: L'Harmattan.
- Rodrik, D. (2007). *One Economics, Many Recipes: Globalization, Institutions and Economic Growth*. Princeton: Princeton University Press.
- Said, E. (1978). *Orientalism*. New York: Pantheon Books.
- Sen, A. (2001). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Trouillot, M.-R. (2000). *Haiti: State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.
- UNESCO. (2021). *Global Education Monitoring Report: Central America and the Caribbean*. Paris: UNESCO.
- Wallerstein, I. (2011). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-*

Economy in the Sixteenth Century. California: University of California Press.